



4B. Plan des SUP

Version pour approbation

SAINT-HONORE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 4 5

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



- 1. HABILLAGE**
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
 - Bâti

- 2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**
- SERVITUDES AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits**
- AC1 - Elément générateur de la servitude de protection des Monuments Historiques classés
 - AC1 - Elément générateur de la servitude de protection des Monuments Historiques inscrits
 - AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques classés
 - AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques inscrits
- SERVITUDES AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels**
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits
- SERVITUDES ASI - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
- Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- PMI - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)**
- PPRN Bassin Versant de la Sâne et de la Vienne
 - PPRN Austreberthe Saffimbec
 - PPRN Bassin Versant Scie
 - PPRN Cally
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité**
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées**
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

II : La commune est concernée par la servitude relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

